

Département du Cantal  
Hautes Terres Communauté  
Commune de Murat

---

**Enquête publique relative au projet de  
modification n°1 du règlement du Site Patrimonial  
Remarquable (SPR) de Murat**

*Rapport et conclusions motivées*

*Mathieu Lepoivre, commissaire enquêteur*

*4 juin 2024*

# Sommaire

<b>Rapport d'enquête</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Généralités</b> .....	<b>4</b>
1.1 Objet de l'enquête .....	4
1.2 Cadre juridique de l'enquête publique .....	4
1.3 Procédure d'enquête publique.....	4
1.4 Objet de la modification n°1 du règlement du SPR de Murat.....	5
1.5 Dossier d'enquête et registre d'enquête .....	5
1.5.1 <i>Le dossier d'enquête</i> .....	5
1.5.2 <i>Le registre d'enquête publique</i> .....	6
<b>2 Organisation et déroulement de l'enquête publique</b> .....	<b>6</b>
2.1 Préparation de l'enquête et information du public.....	6
2.2 Déroulement de l'enquête proprement dite .....	6
2.3 Incidents relevés au cours de l'enquête et climat de l'enquête .....	7
2.4 Clôture de l'enquête.....	7
<b>3 Analyse des observations et avis par le commissaire enquêteur</b> .....	<b>7</b>
3.1 Observations du public.....	7
3.2 Avis des personnes publiques associées .....	7
<b>Conclusions et avis motivés</b> .....	<b>9</b>
<b>Pièces jointes et documents associés</b> .....	<b>13</b>

# Rapport d'enquête

# 1 Généralités

## 1.1 Objet de l'enquête

Cette enquête publique a été ouverte par la Communauté de communes Hautes Terres Communauté (désignée par la suite « Hautes Terres Communauté ») dans le cadre de la modification n°1 du règlement du Site Patrimonial Remarquable (désigné par la suite « SPR ») de Murat, issue d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). En effet une partie de la ville est inscrite sur un secteur dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente un intérêt public au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager.

Le règlement du SPR est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 25 février 2020 et le PLU n'a jamais fait l'objet de procédure de modification depuis son approbation. La modification n°1 du règlement, objet de la présente enquête publique, vise à faciliter l'installation de panneaux photovoltaïques en surépaisseur des toitures dans les secteurs AP et APp du SPR (à l'exception du sous-secteur APph) là où le règlement ne permettait qu'une installation en intégration à la toiture.

Cette modification n°1 du règlement du SPR doit être soumise à enquête publique, suite à la réunion de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR) de Hautes Terres Communauté du 23 octobre 2023 (avis favorable pour autoriser Hautes Terres Communauté à prescrire la modification) et à la délibération n°2023-CC-182 prise lors du conseil communautaire du 9 novembre 2023.

## 1.2 Cadre juridique de l'enquête publique

Hautes Terres Communauté a décidé, par arrêté du président n°2024APRSDT-041 du 20 mars 2024, d'organiser une enquête publique sur le projet de modification n°1 du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Murat, du lundi 29 avril vendredi 31 mai 2024.

## 1.3 Procédure d'enquête publique

La procédure d'ouverture et de conduite de l'enquête a suivi les étapes suivantes :

Date	Étape
23 octobre 2024	Avis favorable de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR) de Hautes Terres Communauté pour autoriser Hautes Terres Communauté à prescrire la modification du règlement du SPR
9 novembre 2023	Délibération n° 2023-CC-182 prescrivant la modification n°1 du règlement du Site Patrimonial Remarquable de Murat
1 <sup>er</sup> février 2024	Délibération n° 2024-CC-019 arrêtant le projet de la modification n°1 du règlement du SPR de Murat
4 mars 2024	Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand désignant le commissaire enquêteur
9 avril 2024	Décision n° 2022-ARA-KKPP-2753 de l'Autorité Environnementale dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale
20 mars 2024	Arrêté du président de Hautes Terres Communauté n°2024APRSDT-041 portant organisation d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Murat du lundi 29 avril vendredi 31 mai et désignant M. Mathieu Lepoivre comme commissaire enquêteur pour cette enquête publique

## 1.4 Objet de la modification n°1 du règlement du SPR de Murat

---

La modification n°1 du règlement du SPR dont il est question dans cette enquête publique était présentée dans la note de présentation joint au dossier d'enquête et élaborée par Hautes Terres Communauté.

De façon résumée, cette modification visait à encourager tout projet de solaire photovoltaïque en toiture sur bâtiment existant ou en projet, ceux-ci devant faire l'objet d'une intégration soignée. Dans le détail, il s'agissait d'autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques en surépaisseur des toitures en secteurs AP et APp du SPR.

Les modifications qu'il était proposé d'apporter au règlement et qui étaient à analyser dans le cadre de l'enquête publique étaient au nombre d'une dizaine (des mots ou phrases à supprimer, modifier ou ajouter) et concernent deux articles du règlement :

- L'article 6 intitulé « Les panneaux solaires et aérogénérateurs » (p. 38 du règlement) du chapitre 02.5 « Modification des constructions existantes » inclus dans le Titre #02 « Les règles concernant la restauration et l'entretien »
- L'article 6 « Règles concernant le solaire ou l'éolien » (p. 47) du chapitre 04.3 « Construire du neuf dans le reste de l'aire » inclus dans le Titre #04 « La construction neuve »

La note de présentation jointe au dossier d'enquête présentait dans un tableau à deux colonnes la version actuelle des paragraphes du règlement à modifier, et en vis-a-vis les propositions de modification, mise en valeur en couleur bleue. Cette note de présentation présentait également les arguments de Hautes Terres Communauté en faveur de ces modifications : une meilleure lisibilité du règlement (grâce à l'amélioration de certaines formulations) et un élargissement des autorisations d'installation.

## 1.5 Dossier d'enquête et registre d'enquête

---

### 1.5.1 Le dossier d'enquête

---

Le dossier d'enquête était constitué des pièces suivantes, compilées dans une pochette :

1. Les documents d'ouverture de l'enquête :
  - L'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête
  - La copie de l'affiche d'avis d'enquête
2. Les extraits des parutions dans la presse locale avant le début de l'enquête
3. les avis des personnes publiques associées (RTE, M. Vincent Flauraud, l'ABF, le département du Cantal) et de l'autorité environnementale
4. Les documents de présentation du projet : note de présentation et règlement du SPR dans sa version arrêtée au 01/02/2024

Le dossier a été mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête à la mairie de Murat aux jours et heures d'ouverture habituels. Il était également consultable sur le site internet de Hautes Terres Communauté (<https://www.hautesterres.fr/hautes-terres-communaute/concertations-et-enquetes-publiques/enquetes-publiques-et-mise-a-disposition-du-public-a-venir-ou-en-cours>) et sur le site internet de Murat (<https://www.murat.fr>).

## 1.5.2 Le registre d'enquête publique

---

Un registre a été mis à disposition du public, joint au dossier qui était déposé durant toute la durée de l'enquête à la mairie de Murat aux jours et heures d'ouverture habituels. Il comportait 21 feuillets non amovibles, cotés et paraphés par M. Mathieu Lepoivre, commissaire enquêteur.

## 2 Organisation et déroulement de l'enquête publique

---

### 2.1 Préparation de l'enquête et information du public

---

Une concertation préalable entre Hautes Terres Communauté, la ville de Murat et le commissaire enquêteur (par échanges téléphoniques et courriels) a permis de fixer les dates de l'enquête publique et les dates et heures des permanences.

Pour l'information du public, les 2 modalités suivantes ont été mises en œuvre, conformément à la réglementation (Code des collectivités territoriales) et à l'arrêté communautaire à l'article 5 :

- 15 (quinze) jours au moins avant le début de l'enquête, soit au plus tard le 15 avril 2024, un avis d'ouverture de l'enquête a été publié dans les journaux « La Montagne » (édition du Cantal) et « La Voix du Cantal », en l'occurrence les 12/04/2024 et 18/04/2024 respectivement. Cet avis a été rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, 02/05/2024 dans La Voix du Cantal et le 03/05/2024 dans La Montagne. Un aperçu de ces publications est annexé au présent rapport
- 15 (quinze) jours au moins avant le début de l'enquête, soit au plus tard le 14 avril 2024, et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié par voie d'affichage au siège de Hautes Terres Communauté et à la ville de Murat.

### 2.2 Déroulement de l'enquête proprement dite

---

Le dossier d'enquête accompagné du registre coté et paraphé par M. Lepoivre, commissaire enquêteur, ont été mis à disposition du public à la mairie de Murat aux heures d'ouvertures habituelles des locaux, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, sauf le jeudi : uniquement de 13h30 à 17h30.

Rappelons que le dossier était également consultable sur le site internet de Hautes Terres Communauté (<https://www.hautesterres.fr/hautes-terres-communaute/concertations-et-enquetes-publiques/enquetes-publiques-et-mise-a-disposition-du-public-a-venir-ou-en-cours>) et sur le site internet de Murat (<https://www.murat.fr>). Un aperçu est annexé au présent rapport.

Les permanences du commissaire enquêteur ont eu lieu à la mairie de Murat le lundi 29 avril 2024 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 31 mai 2024 de 9h00 à 12h00.

Durant l'enquête publique, il n'a pas été tenu de réunion publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu faire part de ses observations et remarques directement sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Murat, par voie postale à Monsieur le Commissaire enquêteur, SPR Murat, 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT ou encore par courriel à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique@hautesterres.fr](mailto:enquete-publique@hautesterres.fr).

Personne ne s'est présenté durant les 2 permanences pour échanger avec le commissaire enquêteur et pour consigner leurs observations. Aucune observation n'a non plu été consignée dans le registre, ni été envoyée par voie postale ou courriel.

## 2.3 Incidents relevés au cours de l'enquête et climat de l'enquête

---

Je n'ai relevé aucun incident durant cette enquête publique, les conditions d'accueil du public était satisfaisantes et le dossier, complet.

## 2.4 Clôture de l'enquête

---

Conformément à l'article 7 de l'arrêté communautaire, j'ai clôturé et signé le registre d'enquête à 12h le vendredi 31 mai 2024, date et heure de fin d'enquête.

Il n'a pas été possible, faute d'observation, de transmettre à M. Didier Achalme, Président de Hautes Terres Communauté, dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, mon procès-verbal de synthèse qui contenait les observations du public (conformément à l'article 7 de l'arrêté communautaire). Une rencontre spécifique n'était pas non plus nécessaire compte-tenu de l'absence de visite du public et d'observation transmise.

Respectant le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, conformément à l'article 7 de l'arrêté ARR\_2022\_03, j'ai transmis le 4 juin 2024 au Président de Hautes Terres Communauté le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec mon rapport, conclusions et avis motivés. J'ai transmis simultanément une copie de mon rapport, conclusions et avis motivés à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

## 3 Analyse des observations et avis par le commissaire enquêteur

---

### 3.1 Observations du public

---

Aucune personne du public n'est venue consulter le dossier en mairie ni n'a rendu visite au commissaire enquêteur durant ses permanences.

#### **Appréciation du commissaire enquêteur :**

L'absence de mobilisation du public permet de conclure à un désintérêt manifeste du public dans son ensemble pour ce projet de modification n°1 du SPR de Murat. Cette absence de mobilisation du public peut également être lue comme une absence d'opposition notable du public.

Les modifications au SPR dont il était question dans cette enquête publique étaient, somme toute, mineures, et n'impacteront pas, ou peu, le public : le désintérêt du public peut donc être considéré de « normal ».

### 3.2 Avis des personnes publiques associées

---

Les avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale ont été jointes au dossier, remis préalablement au début de l'enquête publique. Il s'agissait de :

- RTE : accuse réception du dossier de projet de modification n°1 du SPR et informe des ouvrages du réseau public de transport d'électricité présents sur le territoire
- M. Vincent Flauraud, membre de la commission locale SPR : relève quelques formulations à améliorer, concernant les modifications soumises à l'enquête publique, pour faciliter la compréhension par le lecteur

- Paul GIRARD, architecte des bâtiments de France, Chef de l'Unité départementale de l'architecture et du Patrimoine du Cantal : demande que toutes les modifications du SPR apparaissent en couleur dans les documents de l'enquête publique pour une meilleure lisibilité par le public
- Jérôme PÉJOT, directeur à la Direction départementale des territoires du Cantal : donne un avis favorable à la modification n°1 du SPR sous réserve qu'une correction soit apportée à la formulation qui concerne la zone APph
- L'autorité environnementale : décide après examen du projet que cette modification n°1 du SPR n'est pas soumise à évaluation environnementale.

#### **Appréciation du commissaire enquêteur :**

Ces avis sont tous favorables aux modifications proposées du règlement du SPR, sous réserve des corrections mineures demandées par les PPA. Certaines corrections ont pu être apportées aux documents soumis à l'enquête publique, mais pas toutes : les documents soumis à enquête publique ne comportaient donc pas toutes les formulations (ou les couleurs) définitives. Cet inconvénient s'explique pour des raisons de calendrier : cela nécessitait une gymnastique intellectuelle pour comprendre ce qui avait déjà été changé par rapport au SPR en vigueur (proposé en bleu dans le document « note de présentation ») et ce qui allait être encore modifié à l'issue de l'enquête public. Mais cela n'empêchait pas de comprendre quelles seraient les formulations et couleurs définitives.

Fait à Aurillac, le 4 juin 2024

Mathieu Lepoivre  
commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mathieu Lepoivre', written over a faint circular stamp.

## Conclusions et avis motivés

*Extrait de l'article 8 de l'arrêté communautaire d'ouverture de l'enquête : « le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour établir et transmettre au Président de Hautes Terres Communauté, un rapport conformément aux dispositions de l'article R.123-9 du code de l'environnement ».*

*Le présent document expose les conclusions du commissaire enquêteur et son avis concernant la modification n°1 du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Murat soumis à enquête publique du lundi 29 avril 2024 au vendredi 31 mai 2024.*

## Rappel du contexte de l'enquête publique

23 octobre 2024 : Avis favorable de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR) de Hautes Terres Communauté pour autoriser Hautes Terres Communauté à prescrire la modification n°1 du règlement du SPR permettant d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture, en surimposition, en secteur AP et App du SPR.

9 novembre 2023 : Délibération n° 2023-CC-182 prescrivant la modification n°1 du règlement du Site Patrimonial Remarquable de Murat

1<sup>er</sup> février 2024 : Délibération n° 2024-CC-019 arrêtant le projet de la modification n°1 du règlement du SPR de Murat

4 mars 2024 : Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand désignant le commissaire enquêteur

9 avril 2024 : Décision n° 2022-ARA-KKPP-2753 de l'Autorité Environnementale dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale

20 mars 2024 : Arrêté du président de Hautes Terres Communauté n°2024APRSDT-041 portant organisation d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Murat du lundi 29 avril 2024 au vendredi 31 mai 2024 et désignant M. Mathieu Lepoivre comme commissaire enquêteur pour cette enquête publique

## Rappel de l'objet de l'enquête publique

Les modifications du SPR qu'il était proposé d'apporter au règlement et qui étaient à analyser dans le cadre de l'enquête publique sont au nombre d'une dizaine (des mots ou phrases à supprimer, modifier ou ajouter) et concernent deux articles du règlement :

- L'article 6 intitulé « Les panneaux solaires et aérogénérateurs » (p. 38 du règlement) du chapitre 02.5 « Modification des constructions existantes » inclus dans le Titre #02 « Les règles concernant la restauration et l'entretien »
- L'article 6 « Règles concernant le solaire ou l'éolien » (p. 47) du chapitre 04.3 « Construire du neuf dans le reste de l'aire » inclus dans le Titre #04 « La construction neuve »

Les nouvelles formulation proposées (objet de la modification visée par l'enquête publique) doivent permettre d'autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques en surépaisseur des toitures dans les secteurs AP et App du SPR, et à l'exception du sous-secteur APph.

Ces modifications laissent inchangée le périmètre du SPR.

## Rappel du déroulé de l'enquête

Du 29 avril 2024 au 31 mai 2024, le public a pu consigner ses observations dans le registre d'enquête et/ou rencontrer le commissaire enquêteur pendant les 2 permanences qui ont été tenues, ou lui adresser un courrier postal ou électronique.

## Ainsi :

- Après avoir rencontré la responsable du pôle planification et transition écologique de Hautes Terres Communauté
- Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique
- Après m'être assuré que l'enquête s'est déroulée dans les conditions prévues par la loi, notamment en ce qui concerne la constitution du dossier, la publicité de l'enquête et son déroulement
- Après avoir assuré 2 permanences en mairie de Murat et constaté l'absence de visite et d'observation du public durant ces permanences et hors permanence
- Après avoir résumé dans le présent document le projet de modification n°1 du SPR, relaté le déroulement de l'enquête, et précisé l'absence d'observations émises par le public

## Compte tenu :

- Du cadre juridique
- De l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique
- Des objectifs de la modification n°1 du SPR
- Des avis rendus par les personnes publiques associées
- De l'absence d'observation déposée par le public
- D'une information convenable du public par voie d'affiche, de presse et numérique

## Conclusions motivées

J'en conclus que la modification n°1 du SPR de Murat s'inscrit convenablement dans la procédure d'évolution de cet outil de mise en valeur du patrimoine, qui prévoit justement que des modifications puissent être apportées pour correspondre à la réalité du terrain, à la vie des habitants et à l'évolution du patrimoine de leur ville.

J'en conclus que la population consultée dans le cadre de cette enquête publique est très majoritairement restée silencieuse malgré la publicité effectuée par la collectivité pour communiquer sur cette modification.

J'en conclus, enfin, que la modification n°1 du SPR de Murat, dans sa forme définitive (après correction des coquilles ou erreurs identifiées y compris pendant l'enquête, dans les documents soumis à enquête) améliorera l'outil que constitue le SPR de Murat.

## En conséquence

Je soussigné, Mathieu Lepoivre, désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand le 4 mars 2024 en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Site Patrimonial Remarquable de Murat

émets un **avis favorable** à la modification n°1 du règlement du SPR de Murat.

Fait à Aurillac, le 4 juin 2024

Mathieu Lepoivre  
commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ML', written over a faint horizontal line.

## Pièces jointes et documents associés

En pièces jointes : reproduction des publications dans la presse locale

Liste des pièces non jointes mais associées à ce rapport et conclusions :

- ✓ dossier d'enquête
- ✓ registres recueillis à l'issue de l'enquête



## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

**Le 12/04/2024 à 00h04 dans \*lamontagne.fr (15) (15)**

**Avec une durée de visibilité de 60 jours**

**Références : CF165992, 237655**

**Dossier Client : SRP MURAT**

Hautes Terres Communauté

4 rue Fg Notre Dame

15300 Murat

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du SPR de Murat

Par délibération n°2023CC182, du 09/11/23 le conseil communautaire a prescrit la modification n°1 du règlement du site patrimonial remarquable de Murat. Par délibération n°2023CC019, du 01/02/24 le conseil communautaire a arrêté le projet. Par arrêté n°2024APRSDT-041, du 20/03/24, le Président de Hautes Terres Communauté a prescrit l'ouverture et la tenue d'une enquête publique.

La modification a pour motif d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques, en surimposition, en secteur Ap du SPR de Murat.

L'enquête publique se déroulera du lundi 29/04/24 à 9h00 au vendredi 31/05/24 à 12h00.

Le dossier d'enquête sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

- Mairie de Murat - dossier papier et registre
- Maison France Services de Murat - en dossier numérique
- sur [murat.fr](http://murat.fr) et [hautesterrescommunaute.fr](http://hautesterrescommunaute.fr)

Pendant toute l'enquête publique, le public pourra faire part de ses observations et remarques :

- sur le registre en mairie
- par voie postale à M. le Commissaire enquêteur, SPR Murat, 4 rue du Fg Notre Dame 15300 MURAT
- par mail : [enquete-publique@hautesterres.fr](mailto:enquete-publique@hautesterres.fr)

Permanences de Mathieu LEPOIVRE, commissaire-enquêteur :

Mairie de Murat

Lundi 29 avril : 9h00 à 12h00

Vendredi 31 mai: 9h00 à 12h00

Après son approbation, la modification du SPR sera annexé au PLU de Murat.

Une copie de cet arrêté et l'avis sont affichés à la mairie de Murat et au siège de Hautes Terres Communauté pour une durée d'un (1) mois.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.lamontagne.fr/services/annonces-legales-15.html>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 12 avril 2024

Marylène GUERARD, La Directrice Générale de Centre France Publicité



# Annonces judiciaires et légales

**Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,183 € HT le caractère**

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs

7363202101 - AA

### HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

4 rue Fg Notre Dame  
15300 Murat

#### Modification du SPR de Murat 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par délibération n°2023CC182, du 9 novembre 2023 le conseil communautaire a prescrit la modification n°1 du règlement du site patrimonial remarquable de Murat. Par délibération n°2023CC019, du 1er février 2024 le conseil communautaire a arrêté le projet. Par arrêté n°2024APRSDT-041, du 20 mars 2024, le président de Hautes Terres Communauté a prescrit l'ouverture et la tenue d'une enquête publique.

La modification a pour motif d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques, en surimposition, en secteur Ap du SPR de Murat.

L'enquête publique se déroulera du lundi 29 avril 2024 à 9 h 00 au vendredi 31 mai 2024 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

- mairie de Murat, dossier papier et registre,
- Maison France Services de Murat, en dossier numérique,
- sur [murat.fr](http://murat.fr) et [hautesterrescommunautefr](http://hautesterrescommunautefr).

Pendant toute l'enquête publique, le public pourra faire part de ses observations et remarques :

- sur le registre en mairie,
- par voie postale à M. le Commissaire enquêteur SPR Murat, 4 rue du Fg-Notre-Dame, 15300 Murat,
- par mail :

enquete-publique@hautesterres.fr  
Permanences de Mathieu LEPOIVRE, commissaire-enquêteur :

Mairie de Murat :  
- lundi 29 avril : 9 h 00 à 12 h 00,  
- vendredi 31 mai : 9 h 00 à 12 h 00.

Après son approbation, la modification du SPR sera annexé au PLU de Murat.

Une copie de cet arrêté et l'avis sont affichés à la mairie de Murat et au siège de Hautes Terres Communauté pour une durée d'un (1) mois.

## Vie de sociétés

7362883701 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Albiépière-Bredons (Cantal) du 5 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : exploitation d'un gîte d'étape et de séjour, accueil de groupes, hébergement touristique, services et prestations de restauration, restauration, locations se rapportant au confort, aux loisirs des résidents, organisations d'activités, d'événements.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 500 euros.

Président : M. Adrien PERRIER demeurant 24, avenue du Docteur Mallet, 15100 Saint-Four.

Directeur général : M. Julien BOS-SUYT demeurant 1, route du Col de Prat de Bouc, 15430 Paulhac.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations : une action donnant droit à une voix.

Clauses restreignant la transmission des actions : droit de préemption des actionnaires en cas de cession d'actions et agrément des cessions d'actions par décision collective des actionnaires.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

7363402001 - VS

### GERANCE

GERAMIL Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros. Siège social : ZA de l'Estancade, 15290 Cayrols, 903 991 412 RCS Aurillac.

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Sloane BAUDOT de ses fonctions de cogérante et a nommé en qualité de cogérante Madame Clara AVIGNON, demeurant 22, rue des Pierrières 12100 Millau, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

7362639801 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 8 avril 2024, il a été constitué une SAS dénommée : SAS JCBF.

Siège social : 24, route de Font-D'Alagnon, 15300 Laveissière.

Capital : 100 euros.

Objet : restauration.

Président : Mme JEANNE CHALBOS, 3, rue de la Forge, Ferge, 15300 Virarques.

Directeur général : M. BAPTISTE FA-GEOL, 24, route de Font-d'Alagnon, 15300 Laveissière.

Admission aux assemblées et droits de vote : les assemblées générales sont convoquées par la présidence au lieu du siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Un ou plusieurs associés représentant au moins 50 % du capital social peuvent par lettre recommandée demander à la gérance la convocation d'une assemblée générale.

Les convocations à l'assemblée générale sont adressées à chaque associé quinze jours au moins avant la réunion. La convocation est effectuée, soit par lettre simple ou recommandée, adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions édictées par le Code de commerce, à l'adresse indiquée par l'actionnaire. La lettre de convocation indique l'ordre du jour, les modifications aux statuts, s'il en est proposé, devant être explicitement mentionnées. La convocation peut être verbale, et l'assemblée réunie sans délai si tous les associés sont présents ou représentés. Chaque associé a le droit d'assister à l'assemblée ou de se faire représenter par son conjoint ou par un autre associé justifiant de son pouvoir.

Clauses d'agrément : les actions ne peuvent être transmises à des personnes étrangères à la société qu'après que la cession ou la souscription ait été agréée dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

## Vie de sociétés

7363153901 - VS

### SOCIÉTÉ D'AVOCATS AURIACT

1, rue Millaud  
15000 AURILLAC

SQUARE HOTEL

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 3 500 euros

Siège social : 15, place du Square  
15000 AURILLAC

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aurillac du 10 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : SQUARE HOTEL

Siège social : 15, place du Square 15000 Aurillac.

Objet social : La société a pour objet en France et dans tous pays :

- l'exploitation de fonds de commerce d'hôtel ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et plus généralement, toutes opérations se rattachant à l'objet ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

Pour avis, Les représentants légaux.

Capital social : 3 500 euros.

Gérance : Mme Patricia CARCANAGUE, demeurant 9, Aiguaparse 15120 Leucamp, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Aurillac.

## MONTSALVY

### La Joconde s'invite à la Micro-folie

Léonardo de Vinci est au musée... numérique.



Charlotte Le Maillot, médiatrice culturelle. (N)

« La Micro-Folie, c'est un musée numérique qui propose des milliers d'œuvres réunies et numérisées en très haute définition par 12 établissements partenaires parmi lesquels le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, l'Institut du Monde Arabe, le musée du Louvre », explique Michel Teysedou.

### La gratuité et l'accessibilité à tous

La communauté de communes de la châtaigneraie, aidée par l'état et l'Europe, a investi 55 000 € dans du matériel numérique innovant. L'écran LED 4K rend l'expérience immersive où que l'on soit placé dans la salle, avec un rendu des couleurs époustouflant. 10 tablettes et leurs casques audios sont mis à disposition du public. Deux enceintes complètent le dispositif pour offrir une qualité sonore idéale lors de projections de concerts ou de ballets. « Le

● Nicolas Joubert

■ Hôtel numérique Rue du Tour de ville 15120 Montsalvy.

## En bref

### CASSANIOUZE

• La 5e journée de l'ultramarando aura lieu cette année le 12 mai. 2 parcours trail de 12 et 24 km. 4 à 5 parcours VTT modulables, rando pédestre de 12km. Restauration possible (plancha bœuf et truffade). Renseignements au 07 82 43 90 10. Inscriptions 45 minutes avant le départ au bourg de Cassaniouze. Inscriptions conseillées sur site internet : [www.ultramarandocassaniouze.wordpress.com](http://www.ultramarandocassaniouze.wordpress.com)

### BOISSET

• Les aînés de Boisset organisent une sortie le samedi 4 mai au volcan de Lemptegy, grotte de la Pierre. L'association organise également un voyage au Puy du Fou les 7, 8 et 9 septembre 2024. Pour les deux sorties, inscription avant le 20 avril au 04 71 49 00 62.

### SAINT-SANTIN AVEYRON

• Concours de belote organisé par Sud Cantal Foot, vendredi 26 avril à 20 h 30, salle des fêtes. 16€ par équipe. Nombreux lots : jambons, colis viande, apéritifs, filets garnis... toutes les équipes seront récompensées. Soupe au fromage.

### CHÂTAIGNERAIE

• Le service de prévention et de réduction des déchets de la Châtaigneraie Cantalienne programme des moments d'échanges à destination des associations du territoire qui souhaitent réduire les déchets durant leur manifestation. De 18h30 à 20h30, aux Maisons France Services : Laroquebrou le jeudi 18 avril, Saint-Mamet le mardi 14 mai, Maurs le jeudi 18 mai. Inscription au préalable, par mail ([a.dreux@chataigneraie15.fr](mailto:a.dreux@chataigneraie15.fr)) ou téléphone (07 56 38 42 31).

**La Voix du Cantal**

Société Editrice : SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE LA PRESSE RÉGIONALE SEPR S.A. Au capital de 357 500 €

Siège social : 15, avenue Prat Gimont - CS 63325 31133 Balma-Toulouse cedex

Principal actionnaire : LA PRESSE RÉGIONALE SA

Président directeur général et directeur de publication : Francis GAUNAND

Groupe Publihebdos : Président du directoire : Laurent GOUHIER

Impression : IMPRAM ZA de Kerbiquet - ZP140 CAVAN

61 bis, avenue de la République 15000 Aurillac  
Tél. 04 71 48 90 56 Fax. 04 71 48 95 88  
E-mail : [redaction@voixducantal.fr](mailto:redaction@voixducantal.fr)  
Éditeur : Pascal PALAS  
[www.actu.fr/cantal](http://www.actu.fr/cantal)

Publicité locale, régionale et petites annonces :  
Tél. : 06 23 79 11 99  
e-mail : [francois.velly@hebdoscom.com](mailto:francois.velly@hebdoscom.com)  
[www.hebdoscom.com](http://www.hebdoscom.com)

Directeur de publicité : François VELY

Annonces légales : Tél. 02 99 26 42 00  
[www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou sous-département) Cantal

Prix : 1,50 €  
Abonnement 1 an : 66,40€  
ISSN 1148-4764  
Commission paritaire n° 1227 C 83903

Débit légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur

PEFC Certifié PEFC - PEFC101-31592  
Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Empreinte : 0,010 kg/tonne.

- Rédacteur en chef adjoint : Nicolas Gastal : 06 43 22 97 17
- Service commercial : Corinne Font : 06 88 56 76 71
- Abonnements : Françoise Gautier : 05 61 99 50 25
- Promotion, diffusion : Yann Sylvestre : 06 80 17 19 35
- Annonces légales : Tél. 02 99 26 42 00 [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)
- Abonnement 1 an : 66,40 euros
- Françoise Gautier - 15, avenue Prat Gimont - CS 63325 - 31133 Balma cedex  
Tél. 05 61 99 50 25 - [abonnements@voixducantal.fr](mailto:abonnements@voixducantal.fr)  
(Pour tout changement d'adresse, merci de joindre la dernière bande-envoi).

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

CENTRALESMARCHES.COM  
Votre prochain marché est là

**CENTRE  
FRANCE  
PUB.**

**Service annonces légales**

45, rue du Clos Four  
63056 Clermont-Ferrand CEDEX 2  
legales@centrefrance.com  
04 73 17 31 27

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Référence annonce :** CF165728, N°237625  
**Nom du support :** La Voix du Cantal 15  
**Département :** 15  
**Date de parution :** 02/05/2024

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 11 Avril 2024

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

**Hautes Terres Communauté**  
4 rue Fg Notre Dame  
15300 Murat

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU SPR DE MURAT

Par délibération n°2023CC182, du 09/11/23 le conseil communautaire a prescrit la modification n°1 du règlement du site patrimonial remarquable de Murat. Par délibération n°2023CC019, du 01/02/24 le conseil communautaire a arrêté le projet. Par arrêté n°2024APRSDT-041, du 20/03/24, le Président de Hautes Terres Communauté a prescrit l'ouverture et la tenue d'une enquête publique.

La modification a pour motif d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques, en surimposition, en secteur Ap du SPR de Murat.

L'enquête publique se déroulera du lundi 29/04/24 à 9h00 au vendredi 31/05/24 à 12h00.

Le dossier d'enquête sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

- Mairie de Murat - dossier papier et registre
- Maison France Services de Murat - en dossier numérique
- sur murat.fr et hautesterrescommunaute.fr

Pendant toute l'enquête publique, le public pourra faire part de ses observations et remarques :

- sur le registre en mairie
- par voie postale à M. le Commissaire enquêteur, SPR Murat, 4 rue du Fg Notre Dame 15300 MURAT
- par mail : [enquete-publique@hautesterres.fr](mailto:enquete-publique@hautesterres.fr)

Permanences de Mathieu LEPOIVRE, commissaire-enquêteur :

Mairie de Murat  
Lundi 29 avril : 9h00 à 12h00  
Vendredi 31 mai : 9h00 à 12h00

Après son approbation, la modification du SPR sera annexé au PLU de Murat. Une copie de cet arrêté et l'avis sont affichés à la mairie de Murat et au siège de Hautes Terres Communauté pour une durée d'un (1) mois.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité.

Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales





## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

**Le 03/05/2024 à 00h05 dans \*lamontagne.fr (15) (15)**

**Avec une durée de visibilité de 60 jours**

**Références : CF165729, 237624**

**Dossier Client : HTC - Pôle PTE - SPR Murat**

Hautes Terres Communauté

4 rue Fg Notre Dame

15300 Murat

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du SPR de Murat

Par délibération n°2023CC182, du 09/11/23 le conseil communautaire a prescrit la modification n°1 du règlement du site patrimonial remarquable de Murat. Par délibération n°2023CC019, du 01/02/24 le conseil communautaire a arrêté le projet. Par arrêté n°2024APRSDT-041, du 20/03/24, le Président de Hautes Terres Communauté a prescrit l'ouverture et la tenue d'une enquête publique.

La modification a pour motif d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques, en surimposition, en secteur Ap du SPR de Murat.

L'enquête publique se déroulera du lundi 29/04/24 à 9h00 au vendredi 31/05/24 à 12h00.

Le dossier d'enquête sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

- Mairie de Murat - dossier papier et registre
- Maison France Services de Murat - en dossier numérique
- sur [murat.fr](http://murat.fr) et [hautesterrescommunaute.fr](http://hautesterrescommunaute.fr)

Pendant toute l'enquête publique, le public pourra faire part de ses observations et remarques :

- sur le registre en mairie
- par voie postale à M. le Commissaire enquêteur, SPR Murat, 4 rue du Fg Notre Dame 15300 MURAT
- par mail : [enquete-publique@hautesterres.fr](mailto:enquete-publique@hautesterres.fr)

Permanences de Mathieu LEPOIVRE, commissaire-enquêteur :

Mairie de Murat

Lundi 29 avril : 9h00 à 12h00

Vendredi 31 mai: 9h00 à 12h00

Après son approbation, la modification du SPR sera annexé au PLU de Murat.

Une copie de cet arrêté et l'avis sont affichés à la mairie de Murat et au siège de Hautes Terres Communauté pour une durée d'un (1) mois.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.lamontagne.fr/services/annonces-legales-15.html>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 3 mai 2024

Marylène GUERARD, La Directrice Générale de Centre France Publicité



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Du lundi 29 avril 2024 à 9h00 au vendredi 31 mai 2024 à 12h00**

## **Projet de modification n°1 du règlement du site patrimonial remarquable de Murat**

### OBJET

Cette modification a pour motif d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques, en surimposition, en secteur Ap du SPR de Murat.

### COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Conformément à la n°E2400015/63, du 04 mars 2024, la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné Monsieur Mathieu LEPOIVRE en qualité de commissaire enquêteur et Madame Jeanine COUPAT en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

### DURÉE

**Cette enquête publique se déroulera du lundi 29 avril 2024 à 9h00 au vendredi 31 mai 2024 à 12h00 durant 33 jours consécutifs.**

### DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique, établi conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement, comprend notamment :

- Le projet de SPR arrêté par délibération n°2024-CC-019 du conseil communautaire en date du 01 février 2024 ;
- Les avis recueillis sur le projet de SPR arrêté ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale.

### MODALITÉS D'ORGANISATION

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Hautes Terres Communauté, 4 rue du Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT.

Pendant toute l'enquête publique, le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête pourront être consultés dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

- **Maison France Services de Hautes Terres Communauté**

4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT Tél : 04 71 20 28 88	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.</li><li>○ Jeudi : 13h30 à 17h30</li></ul>
---	--

Un ordinateur sera mis à disposition avec une version numérique du dossier complet

- **La mairie de Murat**

Place de l'Hôtel de Ville 15300 MURAT Tél : 04 71 20 03 80	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00</li><li>○ Le Samedi matin de 9h00 à 12h00</li></ul>
--	--

Le dossier complet et le registre peuvent être consultés en mairie sur support papier.

Ce dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet de Hautes Terres Communauté : <https://www.hautesterres.fr/hautes-terres-communauté/concertations-et-enquetes-publiques/enquetes-publiques-et-mise-a-disposition-du-public-a-venir-ou-en-cours/>
- sur le site internet de Murat : <https://www.murat.fr>

Toute personne peut obtenir à sa demande auprès de Hautes Terres Communauté et à ses frais le dossier d'enquête publique.

### TRANSMETTRE VOS PROPOSITIONS ET OBSERVATIONS

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et remarques :

- soit directement sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Murat ;
- soit par voie postale à Monsieur le Commissaire enquêteur, SPR Murat, 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT
- soit par courriel à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique@hautesterres.fr](mailto:enquete-publique@hautesterres.fr)

Pour être recevables, toutes les observations devront être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le vendredi 31 mai 2024 à 12h00.

### PERMANENCES

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet lors des permanences suivantes aux dates et lieux suivants :

<b>Mairie de Murat</b> Place de l'Hôtel de Ville 15300 MURAT	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lundi 29 avril 2024 : 9h00 à 12h00</li><li>○ Vendredi 31 mai 2024 : 9h00 à 12h00</li></ul>
--	--

### RAPPORT, CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, dans un délai d'un mois (éventuellement prolongé selon les dispositions de l'article R 123-19 du code de l'environnement).

Le public pourra consulter ce rapport, pendant une durée d'un an :

- à la Mairie de Murat - Place de l'Hôtel de Ville 15300 MURAT et sur le site internet [www.murat.fr](http://www.murat.fr)
- au siège de Hautes Terres Communauté - 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT et sur le site internet [www.hautesterres.fr](http://www.hautesterres.fr)

### COORDONNÉES DE LA PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE DU PROJET

Toute l'information relative au projet de SPR et/ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de Hautes Terres Communauté au siège de Hautes Terres Communauté - 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT.

### APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE MURAT

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation, par délibération, au conseil communautaire de Hautes Terres Communauté.

Aperçu du site internet <https://www.hautesterres.fr/hautes-terres-communaute/concertations-et-enquetes-publiques/enquetes-publiques-et-mise-a-disposition-du-public-a-venir-ou-en-cours/> permettant de consulter le dossier d'enquête en ligne. Consulté le 31 mai 2024



[Accueil](#) > [Hautes Terres Communauté](#) > [Concertations et Enquêtes publiques](#) > Enquêtes publiques et mises à disposition du public – À venir ou en cours

## Concertations et Enquêtes publiques

### / Enquêtes publiques et mises à disposition du public – À venir ou en cours

Mise à jour le 27/05/2024

Informier le public et recueillir, préalablement à certaines décisions ou opérations, vos observations ou remarques : tel est l'objet des enquêtes publiques ou mises à disposition du public, qui permettent à chacun, pendant une durée déterminée, de faire connaître son avis, d'argumenter en faveur ou à l'encontre du projet, et d'appeler l'attention des décideurs publics via le commissaire enquêteur, sur les enjeux que présente le projet.

## ENQUÊTES PUBLIQUES à venir ou en cours

### Enquête publique – Modification n°1 du règlement écrit du site patrimonial remarquable de Murat (du lundi 29 avril 2024 à 9h au vendredi 31 mai 2024 à 12h, à la Mairie de Murat)

- [Arrêté Président n°2024APRSDT041](#) – Prescription de l'ouverture et de la tenue d'une enquête publique du projet de modification n°1 du règlement du site patrimonial remarquable de Murat (PDF, 1,7 Mo, nouvel onglet)
- [Avis d'enquête publique](#) (PDF, 154 Ko, nouvel onglet)

#### Extraits des parutions dans la presse locale :

– [lamontagne.fr\\_12042024](#)

– [La Voix du Cantal le 18/04/2024](#)

#### Avis des personnes publiques associées et autorité environnementale :

- [RTE reçu le 07/03/2024](#) (PDF, 173 Ko, nouvel onglet)
- [Vincent FLAURAUD membre de la commission locale SPR reçu le 16/02/2024](#) (PDF, 945 Ko, nouvel onglet)
- [ABF reçu le 29/02/2024](#) (PDF, 70 Ko, nouvel onglet)
- [DDT du Cantal reçu le 12/03/2024](#) (PDF, 655 Ko, nouvel onglet)–

[Avis de l'autorité environnementale](#) (Mission Régionale Auvergne-Rhône-Alpes) en date du 09/04/24 reçu le 10/04/2024 (PDF, 257 Ko, nouvel onglet)

#### Dossier

- [Note de présentation](#) (PDF, 315 Ko, nouvel onglet)
- [Règlement du SPR version arrêtée au 01/02/2024](#) (PDF, 83,0 Mo, nouvel onglet)



#### Contact

Pour toute information :

[enquete-publique@hautesterres.fr](mailto:enquete-publique@hautesterres.fr)

04 71 20 22 62